

Image not found or type unknown



Rétablissement personnel de mon débiteur

Par **Flouée**, le **11/02/2021** à **10:22**

Bonjour, mon débiteur va être déclaré en rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (très nombreux débiteurs, situation irrémédiablement compromise, absence d'actif).

Ai-je une chance si je fais un recours pour que ma créance soit reportée et pas effacée définitivement ? Je suis en situation de fragilité (invalidité), il m'a manipulée pour obtenir ce prêt (mes preuves ne semblent pas tenir la route devant un tribunal). Ma demande de recours sur la recevabilité au TJ de proximité a été rejetée pour non respect des délais (lié à mon invalidité et une mauvaise information de la banque de France).

Cordialement